

R.A.S.E.D.

Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté

Lorsqu'il apparaît qu'un élève risque de ne pas maîtriser les connaissances et les compétences nécessaires à la fin d'un cycle, l'enseignant de la classe élabore un projet d'apprentissage appelé PPRE. Si les parents sont les premiers associés à cette démarche, l'enseignant peut également solliciter l'intervention du RASED.

« Le réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) constitue un dispositif-ressource complémentaire pour accroître les possibilités des équipes pédagogiques de mettre en œuvre une différenciation des réponses pédagogiques adaptée à la variété des besoins des élèves » (circulaire 2002-113 – Ministère de l'Éducation Nationale).

Les aides spécialisées sont apportées pendant le temps scolaire, en maternelle comme en élémentaire.

Le RASED peut contacter le médecin scolaire ou différents partenaires extérieurs : la PMI, les orthophonistes, le CMP, le CMPP, le CMPPU, le CAMSP, Résodys, le CePES (voir page 3).

Un local réservé au moment des interventions d'un membre du RASED, permet à l'enfant qui a besoin d'aide d'être accueilli de façon sereine.

Cette année, il est demandé au RASED d'intervenir en priorité sur le cycle 3, puis sur les cycles 2 et 1 en fonction des horaires disponibles.

Soutien et aides spécialisées

Depuis la rentrée scolaire 2008, les enseignants sont amenés à mettre en place un dispositif d'aide personnalisée aux élèves en difficulté, en petits groupes, après la classe.

Il est primordial de ne pas confondre le soutien pédagogique et l'aide spécialisée.

Le soutien scolaire ou aide personnalisée

C'est une reprise en petits groupes, du travail fait en classe. Une reformulation du contenu de certaines notions peut permettre de réactiver les activités effectuées au sein de la classe et de les mémoriser. Le soutien peut donner des résultats positifs avec les enfants qui ont déjà une attitude d'élèves et pour qui le rythme de la classe est un peu trop rapide.

Pour ces élèves, le travail en petits groupes ainsi qu'une relation privilégiée avec l'enseignant peut les aider à mobiliser leurs compétences.

Les aides spécialisées : rôle et modalités d'intervention

Les membres du RASED, sont des professionnels de l'Éducation Nationale.

Les aides spécialisées sont mises en place par les enseignants spécialisés et la psychologue scolaire en lien avec l'enseignant après une analyse de la difficulté et de ses origines possibles.

Pour chaque situation, un projet individuel spécialisé est mis en œuvre, évalué et réajusté au fur et à mesure des besoins et des progrès de l'élève.

L'adhésion des familles est essentielle pour garantir l'évolution de la situation de l'enfant à l'école.

❖ *L'aide spécialisée à dominante pédagogique dispensée par Mme Marie-Laure LÉANDRI*

C'est un accompagnement de l'élève dans le travail d'élaboration de sa pensée afin qu'il puisse effectuer les tâches scolaires qui lui sont demandées.

Cette remédiation pédagogique qui ne s'appuie pas directement sur le travail fait en classe, a pour objectif d'aider l'enfant à prendre conscience des stratégies en jeu dans l'acte d'apprendre. Elle vise la construction de compétences d'apprentissage et lui permet de connaître l'expérience de la réussite. Les séquences de 45 min environ regroupent 2 à 5 élèves, 2 fois par semaine.

Les familles sont informées de la prise en charge.

❖ *L'aide spécialisée à dominante rééducative dispensée par Mme Danièle MASCLEF*

Elle s'adresse à l'enfant qui, malgré les différentes aides apportées par l'enseignant de la classe, manifeste des difficultés scolaires affectant sa capacité à apprendre et à investir son statut d'écolier.

Les difficultés peuvent se traduire par des manifestations comportementales : agitation, instabilité, difficultés relationnelles, inattention, opposition, inhibition.

L'aide rééducative, individuelle ou en très petits groupes, permet alors à l'enfant de construire ou de reconstruire ses compétences d'élève, par un engagement actif et personnel qui vise à restaurer chez lui, l'estime de soi et le désir d'apprendre.

Les séances ont lieu une fois par semaine et durent 45 min environ. L'accord des familles est indispensable.

❖ *La psychologue de l'Éducation Nationale : Mme Patricia COMBALAT*

Elle aide à l'analyse de la difficulté à la demande de la famille ou de l'enseignant. Elle prend en compte la dimension psychoaffective et cognitive de l'enfant et son histoire singulière.

Elle ouvre un espace d'écoute et de parole, propose des entretiens psychologiques et/ou un bilan psychologique.

Elle participe à la réflexion ; elle suscite les questionnements, les changements de regard. Elle apporte ses éclairages dans la compréhension de situations complexes et assure, si besoin, le lien avec les services extérieurs.

Elle apporte dans le cadre d'un travail d'équipe, l'appui de ses compétences à la scolarisation des élèves en situation de handicap.

Elle n'intervient auprès de l'enfant qu'avec l'autorisation de la famille.

- PPRE : Programme Personnalisé de Réussite Éducative.
- PMI : Protection Maternelle Infantile.
- CMP : Centre Médico-Psychologique.
- CMPP : Centre Médico-Psycho-Pédagogique.
- CMPPU : Centre Médico-Psycho-Pédagogique Universitaire.
- CePES : Centre Polyvalent d'Éducation Spéciale.
- CAMSP : Centre d'Action Médico-Sociale Précoce.
- SESSAD : Service d'Éducation Spécialisée et de Soins à Domicile.
- ITEP : Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique.
- Résodys : Réseau régional de recherche sur les troubles du langage et déficits d'apprentissage.